

## COUPURE D'ABSENCES DE LA CSA

### Résumé des coupures lors d'absences pour les enseignantes et enseignants ayant une tâche à 100 %

#### Absence pour une journée complète

Vous ne faites aucun travail prévu à l'horaire de la journée, vous serez coupé une (1) journée de salaire<sup>1</sup>. (Cependant, si vous aviez du travail dans une seule des deux demi-journées, la coupure sera de .500 jour à la condition d'être présent la veille et le lendemain).

#### Absence pour une demi-journée<sup>2</sup> complète

Vous ne faites aucun travail prévu pendant une demi-journée, vous serez coupé de .500 jour.

#### Absence pour une partie de demi-journée

Vous faites du travail prévu dans une demi-journée, mais vous vous absentez pour une partie de cette demi-journée, vous serez coupé selon la durée de l'absence. La coupure correspond à la durée du travail prévu qui n'a pas été fait.

- .133 jour pour 30 minutes (44 minutes et moins = minutes/45 x .2)
- .200 jour pour 45 à 60 minutes
- .300 jour pour 90 minutes (61 minutes et plus = minutes/60 x .2)
- .500 jour pour 150 minutes et plus.

#### Rencontre de parents en soirée (nouveau 2015)

La CSA coupera 1/3 de jour pour l'absence à ces réunions en soirée.

La CSA coupera 2/3 pour l'absence à cette journée, si présent en soirée.



<sup>1</sup> Une journée de salaire correspond à 1/200 du traitement annuel.

<sup>2</sup> L'horaire de chaque demi-journée est déterminé pour chaque école et chaque centre.

**Résumé des coupures lors d'absences pour les enseignantes  
et les enseignants ayant une tâche inférieure à 100 %  
Exemple : un contrat à 57 %**

**Absence pour une journée complète**

Vous ne faites aucun travail prévu à l'horaire de la journée, vous serez coupé selon le pourcentage de votre contrat si vous travaillez tous les jours du cycle ( $\% = 0.57$  de un jour<sup>1</sup>). Si vous travaillez six jours sur un cycle de neuf jours, la coupure sera de  $0.57 \times 9/6 = 0.855$ .

**Absence pour une demi-journée<sup>2</sup> complète (avec travail prévu dans l'autre demi-journée)**

Vous ne faites aucun travail prévu pendant une demi-journée, vous serez coupé de la moitié de « votre » coupure d'une journée d'absence. Si vous travaillez tous les jours du cycle, la coupure sera de  $0.57 \div 2 = 0.285$ .

Si vous travaillez six jours sur un cycle de neuf  $0.57 \times 9/6 \div 2 = 0.4275$

**Absence pour une partie de demi-journée**

Vous faites du travail prévu dans une demi-journée, mais vous vous absentez pour une partie de cette demi-journée, vous serez coupé selon la durée de l'absence. La coupure correspond à la durée du travail prévu qui n'a pas été fait.

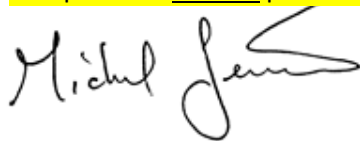
- .133 jour pour 30 minutes (44 minutes et moins = minutes/45 x .2)
- .200 jour pour 45 à 60 minutes
- .300 jour pour 90 minutes (61 minutes et plus = minutes/60 x .2)
- .500 jour pour 150 minutes et plus.

**Rencontre de parents en soirée (nouveau 2015)**

La CSA coupera 1/3 de jour pour l'absence à ces réunions en soirée.

La CSA coupera 2/3 pour l'absence à cette journée, si présent en soirée.

**Exception : si aucune prestation de travail n'est prévue durant l'une des deux demi-journées, alors  $\frac{1}{2}$ ,  $\frac{1}{2}$ .**



Michel Lévesque, vice-président

<sup>1</sup> Une journée de salaire correspond à 1/200 du traitement annuel.

<sup>2</sup> L'horaire de chaque demi-journée est déterminé pour chaque école et chaque centre.